



25 novembre et campagne pour la ratification de la convention 190

1- Contexte :

Depuis la nomination de son nouveau gouvernement et singulièrement d'un ministre de l'intérieur mis en examen pour viol, Macron assume un virage réactionnaire et une surenchère vis-à-vis de la droite et de l'extrême droite, à mille lieux de sa « grande cause nationale » pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Alors qu'il s'y était engagé, le gouvernement ne parle plus de ratifier la convention OIT contre les violences et le harcèlement au travail. Le patronat n'est pas en reste, avec, au prétexte de la crise économique, la volonté d'enterrer toutes les questions considérées comme « sociétales », l'égalité Femmes/Hommes, la lutte contre les discriminations, les questions environnementales... Sur les lieux de travail, comme dans les branches ou au niveau interprofessionnel, la négociation sur ces sujets est au point mort.

Pourtant, les violences sexistes et sexuelles n'ont pas cessé avec la crise sanitaire. Au contraire, avec le confinement les violences conjugales ont augmenté et l'isolement accroît les difficultés des victimes. La décision d'un 2^e confinement doit donc amplifier notre mobilisation sur le sujet. D'autant que la mobilisation sur ces questions est de plus en plus forte, notamment chez les jeunes.

Avoir une CGT visible contre les violences sexistes et sexuelle est donc autant un enjeu de défense des femmes que de syndicalisation et de déploiement.

Contrairement à ce que pense le patronat, les violences sexistes et sexuelles font partie de leurs responsabilités !

- 80 % des femmes disent être victimes de sexisme au travail ;
- Près d'un tiers des femmes disent avoir été victimes de harcèlement sexuel au travail ;
- Chaque jour, 10 viols ou tentatives de viols se produisent sur un lieu de travail ;
- 70 % des victimes n'en parlent pas, et quand elles l'ont fait 40 % estiment que ça s'est réglé en leur défaveur ;
- Les 220 000 femmes victimes chaque année de violences conjugales sont toutes des travailleuses, les violences ont souvent pour conséquence la perte de leur emploi, alors qu'il s'agit d'un levier pour échapper aux phénomènes d'emprise ;
- + de 80 % des entreprises n'ont pas de plan de prévention¹ ;
- Avec l'extension du télétravail, les violences conjugales peuvent se produire sur le lieu et pendant le temps de travail et l'isolement des victimes est accru.

On est bien loin de l'« arsenal législatif » dont nous parlent le gouvernement et le patronat en matière de violences sexistes et sexuelles ! Cet « arsenal » semble ne pas faire peur à grand monde...

Les mobilisations autour du 25 novembre sont donc centrales !

¹ Toutes les sources des chiffres sont dans le dernier guide du collectif femmes mixité

<http://www.egalite-professionnelle.cgt.fr/wp-content/uploads/2020/10/CGT-VIOLENCES-SEX-interactif.pdf>

2- Mobilisations autour du 25 novembre :

21 novembre : Grand meeting numérique contre les violences.

Cette année comme depuis son lancement, la CGT est partie prenante de « Nous Toutes » et le bureau confédéral a validé la signature de l'appel unitaire pour le samedi 21 novembre. Suite à l'annonce du confinement, le collectif unitaire a décidé de basculer les actions du 21 novembre intégralement en ligne. Un grand meeting sera donc organisé, intégrant, à notre demande, la question des violences au travail et de la ratification de la convention OIT. Il nous faut y être les plus visibles possibles, notamment dans un objectif de syndicalisation.

Toutes les infos sur : <https://21novembre.noustoutes.org/>

25 novembre : mobilisation sur les lieux de travail

En plus de la participation au 21 novembre, pour laquelle nous pensons déterminant que la CGT soit très visible notamment dans un objectif de syndicalisation, nous proposons de travailler avec les syndicats à l'organisations d'initiatives sur les lieux de travail le 25/11 pour interpellier le patronat et gagner immédiatement la mise en place de mesures de prévention des violences et de protection des victimes.

Pour ce faire, nous mettrons à disposition

- **Une heure d'information syndicale en facebook live**, sur la question des violences sexistes et sexuelles au travail (Que faire si on est victime ou témoin ? Quelles sont les revendications de la CGT...). Cette heure d'info syndicale sera diffusée le 25/11 à 15h40, puis disponible en replay et sera un support pour l'action des syndicats.
- **Un guide complet, des affichettes pour les panneaux syndicaux et des autocollants** sont livrés dans les UD.

Et, sur le site egalite-professionnelle.cgt.fr

- **Une consultation « flash »** permettant une première évaluation de l'ampleur des violences sexistes et sexuelles ;
- **Un courrier d'interpellation** des employeurs sur les mesures immédiates à prendre pour protéger les femmes face à ce 2^e confinement (à venir d'ici au 6 novembre);
- **Un tract** (à venir d'ici au 6 novembre);
- **Un accord type sur l'égalité professionnelle** avec un volet sur les violences sexistes et sexuelles ;
- **Des vidéos, des affichettes, des dessins...**

3- Convention OIT contre les violences et le harcèlement au travail

Grâce à la mobilisation menée au plan mondial avec la CSI, nous avons gagné en 2019 l'adoption de la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail, la 190^e convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette convention est accompagnée d'une recommandation n° 206, qui n'a pas de valeur contraignante mais sert de guide d'application

de la convention en venant préciser le contenu des mesures à mettre en place. Ces textes contiennent des avancées pour l'ensemble des pays du monde, quelque soit leur législation :

- 1 pays sur 3 n'a pas de législation interdisant spécifiquement le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.
- Dans les pays qui comme la France ont déjà des législations qui définissent et interdisent les violences sexistes et sexuelles, le problème c'est que la loi n'est pas effective par manque de moyens, de droits pour les victimes, de sanctions pour généraliser les pratiques de prévention et protéger les victimes. Donc contrairement à ce que disent gouvernement et patronat, il n'y a pas trop de lois en France, au contraire, il faut créer de nouvelles obligations pour les entreprises adossées à des sanctions avec des protections renforcées pour les victimes.

Le texte de la convention 190 et de la recommandation 206 comprennent un certain nombre de nouveautés par rapport à la situation française et notamment :

- **Violences conjugales.** C'était un point central dans notre bataille. Obtenir que le texte ne se limite pas aux violences au travail, mais s'intéresse aux violences conjugales. Pourquoi ? Tout simplement parce que la première conséquence des violences conjugales est la perte de l'emploi pour les victimes. Parce que c'est le premier lieu où le conjoint violent pourra les retrouver et qu'elles seront contraintes à la démission ou au licenciement pour se protéger. Ou parce que, les nombreuses démarches qu'elles doivent accomplir (gendarmerie, logement, gestion des enfants...) les empêchent de venir travailler. Pourtant, le travail, c'est leur planche de salut, car c'est ce qui garantit l'indépendance économique et permet durablement d'échapper aux phénomènes d'emprise. Nous avons donc gagné dans la convention, le droit, pour les victimes de violences conjugales à des jours de congés pour effectuer leurs démarches (judiciaires, administratives, sociales...), à un aménagement de leur travail pour pouvoir se mettre à l'abri du conjoint (mobilité géographique, fonctionnelle..) et une protection contre le licenciement.
- **Généralisation de la prévention et de la formation, alors que + de 80 % des entreprises n'ont pas de plan de prévention des violences.** La convention OIT prévoit l'obligation de négocier avec les syndicats sur tous les lieux de travail sur les violences sexistes et sexuelles (en France nous avons seulement gagné en 2018 l'obligation de négocier au niveau de la branche), le renforcement des sanctions et des moyens d'action de l'inspection du travail, l'obligation de former tou-te-s les professionnel-le-s et de sensibiliser largement les travailleur-euse-s... Concrètement, cela pourrait se traduire par exemple par la mise en place d'une heure de sensibilisation annuelle obligatoire pour tou-te-s les travailleur-euse-s
- **L'obligation d'accorder une attention particulière aux personnes en situation de vulnérabilité** (les personnes LGBTQ+, les travailleuses précaires, les migrantes) et de limiter les facteurs de risque (travail de nuit, isolement, précarité...)
- **L'obligation d'intégrer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans toutes les politiques publiques et de prévoir un financement à la hauteur.** En France, le mouvement féministe exige un milliard d'euros !
- Enfin, ce texte permet de responsabiliser **les multinationales sur les conditions de travail dans sites à l'étranger et chez leurs fournisseurs et sous-traitants.** Par exemple, dans le textile, au Bangladesh, le pays où sont fabriqués la majorité des vêtements que nous portons, 80 % des femmes sont victimes de violences sexuelles. Le problème c'est que pour l'instant les donneurs d'ordres ne peuvent pas en être tenus responsables et n'ont pas d'obligation légale...

Pour s'appliquer, la convention doit être ratifiée par chaque pays. Pour l'instant, les îles Fidji et l'Uruguay l'ont fait, dans de nombreux autres pays un processus est en cours...mais pas en France contrairement aux promesses du gouvernement. Un processus de ratification passe par une négociation tripartite, qui n'a toujours pas été enclenché par le gouvernement, et pour cause... Le patronat français est totalement opposé au contenu de ces nouveaux textes. Rappelons que lors de la négociation à Genève, le MEDEF avait été une des rares organisations patronales au plan mondial à voter contre la recommandation !

Appel unitaire Nous Toutes pour le 21 novembre (version d'avant le confinement, qui reste à mettre à jour sur les modes d'action)

Samedi 21 novembre, RDV partout en France contre les violences sexistes et sexuelles

Chaque jour, en France, des femmes et des enfants sont victimes de violences psychologiques, verbales, économiques, obstétricales, gynécologiques, physiques ou sexuelles. Une femme meurt tous les 2 jours assassinée par son compagnon ou son ex-compagnon, 30% des femmes ont été victimes de harcèlement sexuel au travail. 4 millions de personnes en France ont été victimes d'inceste. Les injures transphobes et lesbophobes ont augmenté de 36% en France en 2019. Qu'elles aient lieu à la maison, au travail ou dans la rue, les violences ne sont pas une fatalité. Jamais.

Nous appelons toutes celles et tous ceux qui veulent en finir avec les violences sexistes et sexuelles et avec les féminicides à participer, samedi 21 novembre, à 14h30, à des rassemblements devant les commissariats, gendarmeries et tribunaux. Partout en France, nous dénoncerons l'impunité et la culture du viol.

Ces institutions qui devraient garantir le droit de vivre sans violence participent à maintenir la chape de plomb. Partout, les femmes et les enfants victimes de violences parlent. Nous ne sommes ni écoutées ni entendues par ces institutions qui devraient nous accueillir et nous protéger.

Des rassemblements auront également lieu devant les conseils de l'ordre des médecins pour dénoncer les violences obstétricales et gynécologiques. Le Haut-Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCEfh) a émis un rapport en juin 2018 attestant que les violences obstétricales et gynécologiques sont généralisées en France et systématiques. Depuis deux ans, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour les faire cesser.

Des rassemblements auront également lieu devant les sièges du Medef pour dénoncer leur refus de voir s'appliquer la convention de l'OIT sur le harcèlement sexuel au travail et devant les établissements d'enseignement supérieur pour exiger des politiques de prévention du harcèlement sexuel à l'université.

Nos mobilisations de ces dernières années, en France et partout dans le monde ont réussi à sortir les violences sexistes et sexuelles de l'ombre, à mettre enfin sur le devant de la scène la parole des femmes. Pourtant, pouvoirs publics et employeurs se limitent à des engagements sans lendemain, prétextant la crise économique et sanitaire pour renvoyer la question des violences sexistes et sexuelles à plus tard. Le président de la République nomme un ministre de l'Intérieur mis en cause pour viol et tourne le dos à sa soi-disant grande cause nationale.

Avec ces rassemblements, nous rappellerons que c'est notre droit fondamental de vivre et de travailler à l'abri des violences. Les femmes et les enfants, aujourd'hui victimes de violences, peuvent être protégé.e.s. Les auteurs de violences doivent être sanctionnés.

Avec ces rassemblements, nous ferons entendre nos voix dans chaque famille, entreprise, administration, quartier, école, hôpital, cabinet gynécologique et association. Dans tous les espaces de vie, la question des violences doit être posée. Et traitée.

Avec ces rassemblements, nous porterons la voix de toutes celles qui, parmi nous, cumulent les violences en raison de leur situation de handicap, de vulnérabilité, de leur âge, de leur origine sociale, de leur statut de migrantes, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou parce qu'elles sont racisées.

Avec ces rassemblements, nous porterons la voix des milliers d'enfants victimes ou co-victimes de violences. Nous dénoncerons les décisions de justice qui relaxent des pédocriminels en bafouant les droits les plus élémentaires des enfants.

Avec ces rassemblements, nous porterons la voix de celles qui ne peuvent plus parler. Celles qui ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes. Nous n'arrivons plus à compter les cas où les féminicides auraient pu être évités. Nous proclamerons notre colère de voir que les pouvoirs publics leur ont tourné le dos, classant leurs plaintes, refusant d'entendre leurs appels à l'aide.

Avec ces rassemblements, nous rappellerons que notre mobilisation a permis de gagner en 2019 une convention de l'Organisation Internationale du Travail, **première loi mondiale contre les violences et le harcèlement.** Nous exigerons que le Medef cesse de bloquer la mise en oeuvre de cette convention et que le gouvernement français l'applique et la ratifie en créant de nouveaux droits pour protéger le droit au travail des femmes.

Avec ces rassemblements, nous dénoncerons la nomination d'un ministre de l'Intérieur mis en examen pour viol. Nous exigerons un milliard d'euros pour financer des politiques publiques qui touchent l'ensemble de la population et pour former l'ensemble des des professionnel.le.s. La société s'est mise en mouvement contre les violences. Il manque aujourd'hui la volonté politique.

Liste des organisations soutenant #NousToutes :

Abandon de famille - Tolérance Zéro !, ActionAid France, AFAR Alliance Francophone pour l'Accouchement Respecté, Allons enfants, APEL Égalité, Association Anne Lorient, ATTAC France, CALM (Maison de naissance), CFDT, CFTC, CGT, Chiennes de garde, CIAMS Coalition Internationale pour l'Abolition de la Maternité de Substitution, Collectif des Femmes du Palais de la Femme, Collectif National Droits des Femmes, Collectif « Tou.te.s contre les violences obstétricales et gynécologiques », Consentis, CQFD lesbiennes féministes, Dans le genre égales, Eclosion13, Education Ethique Animale, EELV, Encore féministes !, En avant toute(s), Emission Femmes libres sur Radio libertaire, Ensemble!, Equipop, Excision, parlons-en !, FAGE : Fédération des Associations Générales Etudiantes, FDFA (Femmes pour le dire, femmes pour agir), Femmes Egalité, Femmes Gilets Jaunes, FIT Une femme un toit, FNSF, Fonds pour les femmes en Méditerranée, Forum Femmes Méditerranées, FSU, Gauche Républicaine et Socialiste, Génération.s, HandsAway, Inter-LGBT, Krav Maga Women Protect, L4W (Lawyers for Women), La Cimade, La France Insoumise, La Ligue des droits de l'Homme, Le Planning Familial, Le refuge, Les effronté-es, Les Radicaux de Gauche, LIDDFC (Ligue Internationale de Défense des Droits de la Femme Congolaise), Ligue des Femmes Irlandaises pour la Démocratie, Marche Mondiale des Femmes, MJCF, Mouvement des femmes kurdes en France, NPA, Oxfam, PA.F (Pour une parentalité féministe), Parents & Féministes,

Parti Communiste, Parti communiste des ouvriers de France, Parti de Gauche, Parti Radical de Gauche, Parti Socialiste, Pépite sexiste, Peuples Solidaires, Plan International France, RPG - Le centre gauche, Ruptures, sKB, SNES-FSU, Solidaires, SOS Homophobie, Stop Harcèlement De Rue, Touche Pas à mon Intermittent.e, UEC, UNEF, UNFF, UNL, UNSA Education, URSF IDF, ViP, Aide aux victimes de Violences sexuelles commises sur les mineurs ou/et intra-familiales, Women Safe, Zéromacho - des hommes contre la prostitution et pour l'égalité,